

SÉNAT

Le mercredi 31 janvier 1951

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

COMITÉ DES DIVORCES

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable A. K. Hugessen présente le rapport du comité et en demande l'adoption:

Le comité de sélection, chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour composer le comité permanent des divorces, savoir:

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Campbell, Euler, Farris, Fogo, Gershaw, Golding, Horner, Howard, Howden, Hugessen, Kinley, Roebuck, Ross et Stevenson. (16)

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, avant que la motion soit mise aux voix, je tiens à formuler quelques brèves observations sur les travaux du comité des divorces. Au cours de la séance du comité de sélection qui a eu lieu ce matin, il a été convenu à l'unanimité que le comité des divorces devrait s'efforcer d'entendre avant les vacances de Pâques, toutes les causes dont il sera saisi. J'approuve sans réserve une telle ligne de conduite et, à titre de membre du comité de sélection, j'avertis tous les avocats qui doivent se présenter au comité des divorces, surtout ceux de Québec et peut-être aussi de Terre-Neuve, qu'ils se tiennent prêts à présenter leurs causes avant l'ajournement de Pâques. Nous avertissons ces avocats bien à l'avance afin de leur permettre de préparer leurs causes; s'ils ne sont pas en mesure d'agir avant Pâques et si le comité des divorces partage les sentiments du comité de sélection, ces causes ne seront pas entendues cette année. Le comité des divorces, sauf erreur, doit siéger quatre jours la semaine prochaine et cinq jours la semaine suivante, afin d'expédier toute sa besogne au plus tôt, ce qui permettrait à ses membres d'assister aux séances des autres comités permanents du Sénat.

Nous avons enfin réussi, le leader du Sénat (l'honorable M. Robertson) et moi, à persuader le sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine), mon suppléant et adjoint dont j'estime hautement la collaboration, de diriger encore quelque temps le comité des divorces. Il y a consenti, à la condition expresse que le comité des divorces abatte le gros de sa besogne avant le congé de Pâques. Je sais que les autres membres du comité des divorces partagent son avis.

Personne au Sénat, que je sache, n'est d'avis que le Parlement devrait continuer à accorder les divorces, mais on n'a jusqu'ici trouvé aucun autre moyen de résoudre le problème. Les assises prolongées des tribunaux provinciaux dans tout le pays permettent assez facilement de retarder l'audition d'une cause de divorce de deux ou trois semaines, à cause de l'absence de témoins importants, etc., mais il n'en va pas de même au Sénat, vu surtout qu'il s'agit d'une fonction qui déplaît aux sénateurs. Dans tout le pays et surtout dans cette enceinte on estime qu'en imposant au Sénat la tâche d'entendre les causes de divorces, on abuse du Parlement du Canada.

Je le répète, les avocats qui désirent présenter certaines causes d'abord au comité des divorces du Sénat, puis à la Chambre des communes, feraient mieux de passer aux actes d'ici Pâques; sinon, si j'en juge par l'atmosphère de la réunion de ce matin, on ne les entendra pas avant la prochaine session.

L'honorable M. Hardy: Le chef de l'opposition est-il en mesure de préciser si le comité des divorces pourra accélérer sa besogne en siégeant simultanément en deux ou trois groupes?

L'honorable M. Haig: La question nous ayant été posée ce matin, je suis à même d'y répondre. En théorie, on pourrait former des sections du comité composées de trois sénateurs mais, au dire des secrétaires des comités, les sténographes et les autres membres du personnel ne suffisent qu'à deux sections. On a déjà reçu 300 demandes environ; le comité siégeât-il en deux sections, cinq jours par semaine, nous devrions réussir à abattre cette besogne d'ici le congé de Pâques. Comme on le constatera à la lecture des avis qui figurent au *Feuilleton*, le comité se met immédiatement à la tâche; les premières audiences sont fixées pour mardi prochain, et il y en aura d'autres mercredi, jeudi et vendredi. Je n'en doute pas, le Sénat serait disposé à autoriser l'accroissement du personnel en cause, si l'on jugeait nécessaire que le comité se divisât en plus de deux sections; mais à l'heure actuelle, on considère que deux sections suffiront à la tâche.

(La motion est adoptée.)

MOTION TENDANT À LA NOMINATION

L'honorable M. Robertson: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je propose:

Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former le comité permanent des divorces au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour